

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 1895.

FORMATION DES LISTES DES ÉLECTEURS POUR LES CHAMBRES LEGISLATIVES (1).

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR M. LIGY.

Je propose les amendements suivants aux numéros 10 et 11 du projet de la Commission :

Rédiger le n° 10 comme suit :

« Recteurs, administrateurs-inspecteurs, membres du personnel enseignant et bibliothécaires d'une université de l'État, d'une université libre ou d'une école d'enseignement supérieur annexée à l'université. »

Supprimer au n° 11 les mots : « de l'Institut agronomique de Louvain ».

A. LIGY.

(1) Projet de loi, n° 5.

Rapport sur le titre I^{er}, n° 5.

Amendements, nos 11, 15, 16, 19, 24, 26, 29, 43 et 44.

Rapport sur les titres II et III, n° 22.

Rapport sur des amendements renvoyés à la Commission, n° 40.